

MARDI 5 JUILLET 2022

L'Ernée

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMPTE-RENDU



69 rue de la Querminais_PA de la Querminais_BP28_53500 ERNEE

Tel : 02.43.05.98.80 / Fax : 02 43 05 24 45

Courriel : accueil@lernee.fr – Site Internet : www.lernee.fr

ADMINISTRATION GENERALE	1
- Installation des Conseillers communautaires de la commune de Saint Hilaire du Maine à la suite des élections complémentaires du 12 juin 2022	1
- CREATION D'UN POLE CULTUREL : constitution du comité de pilotage	1
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2
- RESEAUX D'ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION-REPRISE D'ENTREPRISE : convention de partenariat 2022	2
- FONCIER ECONOMIQUE : acquisition de terrain auprès de Madame T. GUERIN sur la commune de Juvigné	3
- PARC D'ACTIVITES DE LA BRIMONNIERE A ERNEE : vente d'une parcelle à destination de la SCI Vet'Ernée	3
- ATELIER DE DECOUPE DE VIANDES ZA DE LA QUERMINAIS A ERNEE : vente à la SAS Chevalier Gastronomie	4
- MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A ERNEE : aménagement d'un pôle dentaire...4	
- PARC D'ACTIVITES DE LA BUTTE A VAUTORTE : vente d'une parcelle à destination de la SCI KERGUELEN.....	5
DEVELOPPEMENT LOCAL	6
- CONTRAT DE RURALITE, RELANCE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE : avenant n°1 au CRTE initial et convention financière 2022	6
- FONDS DE CONCOURS CCE « REVITALISATION DES CENTRE-BOURGS » : dossier de demande de subvention de la commune de Vautorte.....	8
TOURISME	8
- ORGANISATION D'UNE COURSE D'ORIENTATION POUR LE GRAND PUBLIC : convention à intervenir et vote des tarifs.....	8
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL_PCAET	9
- TERRITOIRES ENGAGES POUR LA NATURE : demande de financement régional dans le cadre d'un Contrat Nature associé.....	9
- MOBILITE : demande de financement auprès du Conseil Départemental de la Mayenne1	
EAU ET ASSAINISSEMENT	2
- TRAVAUX ASSAINISSEMENT BOULEVARD DE L'ERNEE A ERNEE : convention de groupement de commande.....	2
- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT ...2	
- PRESTATIONS EAU ET ASSAINISSEMENT : modification du bordereau de prix des prestations	4
- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : mise en place de pénalités pour obstacle mis à la réalisation des missions de contrôles du service et pour non-réalisation des travaux suite à une acquisition immobilière.....	4
DEVELOPPEMENT CULTUREL	5

- ACCUEIL DE LA RESIDENCE DE CREATION « DALE RECUERDOS » : demande de financement auprès de la DRAC Pays de la Loire	5
- PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE : convention de transition avec Mayenne culture	6
- COURS DE CHORALE ET DE GUITARE : remboursement d'une partie de l'abonnement en raison de l'absence récurrente du professeur	7
- MISE A JOUR DE LA DELIBERATION RELATIVE AUX AIDES ALLOUEES AUX BIBLIOTHEQUES	7
HABITAT	8
- ETUDE PRE-OPERATIONNELLE OPAH/OPAH-RU : demande de financement auprès de l'ANAH et de la Banque des Territoires et participation des communes au titre des études du volet Renouvellement Urbain (RU)	8
RESSOURCES HUMAINES	9
- TEMPS PARTIEL AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE : modalités d'organisation	9
- ECOLE DE MUSIQUE ET DE THEATRE : mise à jour du tableau des effectifs	11
- DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : accueil d'un Volontaire Territorial en Administration (VTA) pour une durée de 18 mois	12
AQUAFITNESS DE L'ERNEE	13
- UTILISATION DE L'ESPACE AQUATIQUE PAR LES COLLEGES : Adoption d'une nouvelle convention à compter de l'année scolaire 2021/2022	13
- MISE A DISPOSITION DES MAITRES-NAGEURS DANS LE CADRE DES CONVENTIONS PASSEES AVEC LES ASSOCIATIONS POUR L'UTILISATION DE L'ESPACE AQUATIQUE : Validation de la tarification du coût horaire	14
- TRANSPORT DES ELEVES DE 6EME VERS L'ESPACE AQUATIQUE : demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Mayenne	14
- FERMETURE PROLONGEE DU HAMMAM : réduction exceptionnelle du tarif d'accès à l'espace bien-être	15
ESPACE FRANCE SERVICES	16
- CREATION D'UNE 2EME FRANCE SERVICES A ANDOUILLE : conventionnement avec l'Etat	16
FINANCES	17
- MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE D'ERNEE : annulation des pénalités d'absence aux réunions de chantier	17
- FONDS DE CONCOURS A LA CREATION DES LOTISSEMENTS COMMUNAUX : actualisation de la délibération de 2008	18
- SUBVENTION 2022	18
- DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES	19

La séance débute à 20h.

Après avoir procédé à l'appel des membres présents, Gilles LIGOT, Président, donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la séance du 3 mai 2022.

Aucune remarque n'est prononcée, le procès-verbal est adopté.

Il donne ensuite lecture des décisions du Président prises depuis le dernier Conseil communautaire et précise qu'elles sont disponibles sur l'espace partagé.

Aucune remarque n'est prononcée à la lecture des décisions du Président.

Gérard LE FEUVRE est désigné comme secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

Installation des Conseillers communautaires de la commune de Saint Hilaire du Maine à la suite des élections complémentaires du 12 juin 2022

Rapporteur : Gilles LIGOT

Par courrier en date du 19 avril 2022, Monsieur Jean-Claude BECHU informait le Président de sa démission de ses mandats de maire et conseiller municipal de la commune de Saint Hilaire de Maine entraînant de ce fait la fin de son mandat communautaire.

Le Conseil Municipal ayant perdu 1/3 de ses membres, la commune devait procéder, dans un délai de 3 mois à une élection complémentaire. Ainsi, dans un premier temps et en application de l'article L.273-12 du code électoral, Monsieur Nicolas SINOPE, 2ème adjoint a été désigné conseiller communautaire le temps de l'élection d'un nouveau maire, à l'issue de laquelle les postes de conseillers communautaires seraient pourvus en fonction du nouvel ordre du tableau.

Suite aux dites élections, Madame Sandrine CROTTEREAU-RAGARU a été élue Maire, elle conserve donc son poste de conseiller communautaire et Monsieur Florian BOUILLÉ 1er adjoint, il devient ainsi Conseiller communautaire à la place de Nicolas SINOPE.

Le Conseil communautaire prend acte de cette modification.

CREATION D'UN POLE CULTUREL : constitution du comité de pilotage

Rapporteur : Gilles LIGOT

La Communauté de communes de l'Ernée est engagée depuis 2019 dans un projet de création d'un Pôle culturel sur la commune d'Ernée qui regroupera un cinéma intercommunal, le site d'Ernée de l'école de musique communautaire et la médiathèque d'Ernée.

Le Pôle culturel sera situé en cœur de ville d'Ernée sur l'îlot de l'ancien « Hôtel de la Poste », devenu propriétaire de la commune depuis 2019. Le projet est un élément majeur du projet de revitalisation de la commune d'Ernée, labellisée « Petite ville de demain ».

Après un travail dense de préfiguration du projet entre 2019 et 2020, l'heure est actuellement à :

- La déconstruction d'une partie de l'îlot en vue de procéder au diagnostic archéologique préventif

- La rédaction du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP).

Le projet recueillant une ambition culturelle et d'attractivité, il est proposé la création d'un comité de pilotage « Pôle Culturel » composé :

- Du Président de la Communauté de communes du Maire d'Ernée
- Des représentants élus issus de la commission culture de la CCE
- Du comité de projet « Petite ville de demain » de la ville d'Ernée
- De l'élue référente « médiathèque » de la commune d'Ernée.

Le pilotage technique du projet sera assuré par la cheffe de projet Petite ville de demain accompagnée par des agents de la Communauté de communes de l'Ernée et de la commune. Un comité technique dédié à ce projet sera donc créé à cet effet.

Le Conseil communautaire est donc sollicité pour :

- Approuver la création d'un Comité de pilotage « Pôle Culturel »
- Désigner les membres suivants pour siéger au COPIL « Pôle Culturel » :
 - Gilles LIGOT, Jacqueline ARCANGER
 - Au titre du comité de projet PVD : Gérard LE FEUVRE, Gérard HUARD, Thierry CHRETIEN
 - Au titre de la commission culture communautaire : Régis BRAULT, Olivier JAMELIN, Philippe JOLIVET, Alexandre MASSARD et Vincent DESSANDIER
 - Au titre la commission culture communale : Pierrette FONTAINE

APPROUVE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

RESEAUX D'ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION-REPRISE D'ENTREPRISE : convention de partenariat 2022

Rapporteur : Gilles LIGOT

Dans le cadre de l'action communautaire en faveur de la création et de la reprise d'entreprises, un partenariat triennal (2021 à 2023) avec la Région des Pays de la Loire a été approuvé en Conseil communautaire le 5 juillet 2021.

Dans les faits, la Communauté de communes de l'Ernée apporte son soutien aux organismes ayant pour objectif le développement économique et le développement de l'emploi, notamment les structures d'accompagnement à la création d'activités et d'emplois.

Ce soutien vise à :

- Favoriser l'accès à l'accompagnement d'une majorité de porteurs de création-reprise d'entreprises
- Favoriser l'émergence de projets à forte valeur ajoutée économique, sociale et environnementale
- Soutenir le développement des jeunes entreprises créées ou reprises.

Pour l'année 2022, la Communauté de communes apporte son soutien aux organismes suivants :

Structure	INITIATIVE MAYENNE	COODEMARRAGE 53
Nature de l'aide (Subvention, mise à disposition de moyen...)	Subvention	Subvention
Montants prévisionnels associés (mentionnés à titre indicatif et sous réserve du vote des conditions d'attribution)	11 290 €	1 000 €

Afin de fixer le montant alloué à Initiative Mayenne ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière, une convention de partenariat entre la Communauté de communes de l'Ernée et Initiative Mayenne est établie chaque année.

Ainsi, il est demandé au Conseil communautaire :

- D'approuver la convention de partenariat entre la CCE et Initiative Mayenne
- D'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre
- D'approuver le soutien à la coopérative d'activité et d'emploi Coodémarrage 53.

APPROUVE A L'UNANIMITE

FONCIER ECONOMIQUE :
acquisition de terrain auprès de Madame T. GUERIN sur la commune de Juvigné

Rapporteur : Gilles LIGOT

Lors de sa séance du 26 octobre 2021, le Conseil communautaire a validé l'acquisition des parcelles AB 0587 sur la commune de Juvigné appartenant à Madame GUERIN Thérèse.

Pour rappel, Mme GUERIN avait sollicité la collectivité pour céder son terrain situé sur une zone de développement économique tout en conservant son garage, déjà clôturé. (parcelle AB 626).

Un bornage a donc été réalisé afin d'acter la surface exacte à acquérir par la Communauté de communes, soit la parcelle AB 627 d'une contenance de 8 083 m².

Il avait été convenu avec Mme GUERIN une cession du terrain pour 1.5 €/m², soit 12 124.50€.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- D'approuver l'acquisition des parcelles AB 627 d'une contenance de 8 083 m² pour un prix total HT de 12 124,50 €
- De mandater Maître Fritzinger, notaire à Ernée pour la rédaction de l'acte
- D'autoriser le Président à signer ledit acte.

APPROUVE A L'UNANIMITE

PARC D'ACTIVITES DE LA BRIMONNIERE A ERNEE :
vente d'une parcelle à destination de la SCI Vet'Ernée

Rapporteur : Gilles LIGOT

La clinique vétérinaire, située à Ernée, s'est rapprochée de la Communauté de communes afin d'acquérir le lot n° 2 cadastré BL 423, sur le parc d'Activités de la Brimonnière à Ernée.

En effet, au vu de la progression de son activité, les locaux actuels ne lui permettent plus de se développer ; elle souhaite donc implanter un bâtiment plus grand sur ladite parcelle, d'une contenance de 3 443 m².

Le prix de vente des parcelles du PA de la Brimonnière a été fixé par le Conseil communautaire à hauteur de 17 € HT/m², ce qui représenterait un montant total de vente de 58 531 € HT.

Il est donc demandé au Conseil communautaire :

- D'autoriser la cession à la SCI Vet'Ernée la parcelle n° BL 423 d'une contenance de 3 443 m² pour un montant de 58 531 € HT.
- De mandater Maître HOUET, notaire à Ernée, pour la rédaction de l'acte à intervenir
- D'autoriser le Président à signer l'acte authentique

APPROUVE A L'UNANIMITE

ATELIER DE DECOUPE DE VIANDES ZA DE LA QUERMINAIS A ERNEE : vente à la SAS Chevalier Gastronomie

Rapporteur : Gilles LIGOT

Au terme d'un acte notarié en date du 03/03/2022, la Communauté de communes de l'Ernée a vendu à la SAS CHEVALIER Gastronomie (Société créée le 14/01/2022) l'atelier de découpe sis Parc d'activités de la Querminais à Ernée.

Toutefois, cette vente avait fait l'objet d'une délibération DL-2021-173 en date du 30/11/2021, laquelle prévoyait une vente en faveur de la SAS MPB Finances, spécialisée dans le secteur des activités des Sté Holding.

Le changement de dénomination de l'acquéreur nécessite de mettre en concordance le nom de l'acheteur sur l'acte de vente et la délibération du Conseil communautaire.

Au titre d'une régularisation, le Conseil communautaire est donc sollicité pour entériner le changement de nom d'acquéreur dudit bien immobilier

APPROUVE A L'UNANIMITE

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A ERNEE : aménagement d'un pôle dentaire

Rapporteur : Gilles LIGOT

Le docteur Léopold VAYSSIERES, chirurgien-dentiste à Ernée, a sollicité la collectivité courant février 2022 pour connaître les conditions de location et disponibilités au sein de la nouvelle Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Ernée.

Le Dr VAYSSIERES est chirurgien-dentiste depuis plus de 30 ans à Ernée et est actuellement locataire de son cabinet médical, Place Mazarin. En perspective de la fin de sa carrière, il a la volonté d'intégrer de nouveaux collaborateurs et des internes (2 si possible) de la faculté dentaire de Rennes.

Pour cela, Il lui faut disposer d'un cabinet dentaire plus grand afin de pouvoir y installer 3 ou 4 fauteuils professionnels.

La Maison de Santé d'Ernée prévoyait initialement un local dentaire d'environ 200 m² qui n'avait pas été aménagé à la suite du désistement du dentiste identifié au lancement du projet. Une visite a donc été organisée avec le Dr VAYSSIERE ; ledit local pourrait permettre d'aménager :

- 4 cabinets dentaires
- 1 salle de stérilisation
- 1 salle d'attente
- 1 sanitaire
- 1 atelier
- 1 salle radio
- 1 espace secrétariat

Les travaux sont estimés à 220 000 €. Le lancement d'un marché est donc inéluctable avec des délais incompressibles (études, programme, pc modificatif...). Le Dr VAYSSIERES ayant dû résilier son bail commercial à compter du 1er février 2023, cela ne laisse qu'une courte marge de manœuvre dans la mise en œuvre du projet.

Au regard de la démographie médicale des chirurgiens-dentistes sur le territoire de la Communauté de communes, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver la création du pôle dentaire au sein de la MSP d'Ernée
- D'autoriser la poursuite des études
- D'autoriser le lancement des consultations pour la réalisation du projet
- D'autoriser le Président à signer tous documents afférents à cette opération.

APPROUVE A L'UNANIMITE

<p>PARC D'ACTIVITES DE LA BUTTE A VAUTORTE : vente d'une parcelle à destination de la SCI KERGUELEN</p>

Rapporteur : Gilles LIGOT

Lors de sa séance du 5 juillet 2021, le Conseil communautaire a acté la vente de parcelles D n°1146 et D n°1109 sur le parc d'Activités de la Butte à Vautorte au profit de la SCI KERGUELEN.

Un bornage était ainsi programmé afin d'acter la surface cessible exacte.

Après intervention du géomètre ZUBER le 24 mai 2022, le plan de division mentionne une parcelle D n°1162 (anciennement D n°1146) d'une surface de 2388 m² et une parcelle D n°1160 (anciennement D n°1109) d'une surface de 866 m² soit une surface cessible totale de 3 254 m² au prix de 6€/m².

Il est demandé au Conseil communautaire :

- D'autoriser la cession à la SCI KERGUELEN des parcelles n° D 1162 et D 1160 d'une contenance de 3 254 m² pour un montant de 19 524 €
- De mandater Maître HOUET, Notaire à Ernée, pour la rédaction de l'acte à intervenir
- D'autoriser le Président à signer l'acte authentique

APPROUVE A L'UNANIMITE

**CONTRAT DE RURALITE, RELANCE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE :
avenant n°1 au CRTE initial et convention financière 2022**

Rapporteur : Gilles LIGOT

Par délibération en date du 5 juillet 2021, le Conseil communautaire a :

- Validé la feuille de route du mandat 2020-2026
- Signé son Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Écologique avec l'État, la Région, le Département et les partenaires de l'État (ADEME, Agence de l'Eau et Banque des Territoires).

Le CRRTE a pour objectif d'affirmer la stratégie d'un territoire au travers d'actions et projets qui y seront menés tout au long du mandat et portés par la Communauté de communes, les communes membres, les partenaires institutionnels ou les acteurs privés (association par exemple).

La rédaction et le suivi du CRRTE demande donc un engagement collectif, la centralisation étant assurée par les services de la Communauté de communes. Les projets inscrits dans le CRRTE peuvent prétendre à des bonifications de DETR/DSIL ou un accès privilégié à des appels à projet portés par l'État et ses partenaires.

Le CRRTE peut être modifié annuellement par avenant pour ajouter/modifier/retirer des actions. Enfin, chaque année, une convention financière vient acter les financements octroyés par l'État dans le cadre de l'utilisation des fonds d'accompagnement aux projets locaux (DETR, DSIL, AAP, AMI).

1/Avenant au CRRTE

A la suite d'une réunion technique avec les responsables des mairies, un travail de mise à jour a été entrepris entre les communes et la Communauté de communes de l'Ernée ; la synthèse actualisée des actions inscrites au CRRTE est jointe au présent rapport.

Dans le cadre de ce premier avenant, les modifications apportées sont détaillées ci-après.

Projets retirés du CRRTE :

Rénovation d'un local commercial et du logement de fonction (ex Poste)	JUVIGNE
Etude de revitalisation du centre bourg	JUVIGNE
Voie piétonne et cyclable	JUVIGNE
Transfert de la Médiathèque	JUVIGNE
Création d'un Tiers-lieu	JUVIGNE
Acquisition et démolition d'habitations pour revitalisation du centre bourg	JUVIGNE
Revitalisation du centre-bourg	ST DENIS DE GASTINES
Extension du commerce communal	VAUTORTE
Création d'un espace mutualisé coworking/association/services publics	ANDOUILLE
Création d'une salle de sport à proximité du collège	ANDOUILLE
Acquisition foncière à destination des zones d'activités, conformément au PLUi	CCE

Opération de requalification (eau)	CCE
------------------------------------	-----

Projets ajoutés :

Création d'ombrières photovoltaïques parking route de La Croixille	JUVIGNE
Création d'une Maison d'Accueil Familial (MAF)	JUVIGNE
Isolation thermique des bâtiments communaux	ERNEE
Remplacement des lampes à pollution lumineuse	ERNEE
Rénovation énergétique du presbytère	ERNEE
Valorisation de la réserve naturelle des Bizeuls	ERNEE
Extension de la halte-garderie et transformation en multi-accueil (type micro-crèche)	ERNEE
Création d'un skate park	ERNEE
Réhabilitation du cimetière	CHAILLAND
Création d'un parking et restructuration des bâtiments communaux et de leurs usages	LA CROIXILLE
Création d'une liaison piétonne route de Vitré	LA CROIXILLE
Rénovation des sanitaires à la salle communale	LA CROIXILLE
Isolation phonique cantine et garderie	LA CROIXILLE
Travaux résidence autonomie	LA CROIXILLE
Acquisition et démolition d'une maison d'habitation afin de désenclaver des jardins en vue de constructions nouvelles	MONTENAY
Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture des ateliers municipaux	MONTENAY
Eclairage public : remplacement boules mercure par LED	MONTENAY
Eclairage public : mise en lumière des allées piétonnes (sécurité)	MONTENAY
Acquisition et réhabilitation de bâtiments abandonnés pour un usage d'habitation	ST DENIS DE GASTINES
Sécurisation de la place Bellevue dans le cadre de sa requalification	ST DENIS DE GASTINES
Habitat partagé et intergénérationnel : création de logements (ancienne école publique)	ST DENIS DE GASTINES
Rénovation / extension du cimetière	ST DENIS DE GASTINES
Rénovation de la salle des fêtes	ST DENIS DE GASTINES
Rénovation et extension de la médiathèque et des locaux à destination de la jeunesse	ST DENIS DE GASTINES
Rénovation-extension de l'école publique	ST DENIS DE GASTINES
Rénovation énergétique de l'école La Marelle	ANDOUILLE
Création d'un espace France Services à Andouillé	ANDOUILLE
Aménagement des espaces libres à la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Ernée	CCE

2/ Convention financière

Dans le cadre du CRRTE, une convention financière est établie chaque année entre la Communauté de communes de l'Ernée et les services de l'Etat. Cette dernière est jointe au présent rapport. Au cours de l'année 2022, les projets du CRRTE ont été financés à hauteur de 801 574.58 € par l'Etat. Cette somme est ventilée de la manière suivante :

→ DETR : 5 projets pour 342 135,58 €

Extension de la MSP d'Andouillé	CCE	222 285 €
Restauration versant nord de l'église	Juvigné	30 000 €
Aménagement d'un Pumtrack	La Baconnière	28 291,50 €
Création d'un city stade + aire de jeux	La Croixille	45 000 €
Réhabilitation logement communal	La Pellerine	16 559,08 €

→ DSIL : 2 projets pour 459 439,00 €

Rénovation et extension école publique	St Denis de Gastines	101 193 €
Rénovation usine des eaux	CCE	358 246 €

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver l'avenant n°1 au Contrat de Relance, Ruralité et Transition Écologique
- D'approuver l'annexe financière pour l'année 2022
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant et ladite convention financière.

APPROUVE A L'UNANIMITE

FONDS DE CONCOURS CCE « REVITALISATION DES CENTRE-BOURGS » : dossier de demande de subvention de la commune de Vautorte

Rapporteur : Gilles LIGOT

Pour rappel, la Communauté de communes de l'Ernée a instauré en 2017, un fonds de concours « Revitalisation des centres-bourgs » visant à soutenir les projets de revitalisation des centre-bourgs à destination des 7 communes non éligibles au volet PDH de l'aide départementale.

La commune de Vautorte a sollicité l'octroi dudit fonds de concours pour financer l'étude pré-opérationnelle de la requalification sud de son centre-bourg. Le coût total du projet est de 23 750 €.

Le dossier a reçu un avis favorable du Bureau communautaire réuni le 3 mai dernier pour un montant de subvention maximal de 8 605€.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- D'accorder à la commune de Vautorte un fonds de concours de 8 605 € pour ledit projet.

APPROUVE A L'UNANIMITE

TOURISME

ORGANISATION D'UNE COURSE D'ORIENTATION POUR LE GRAND PUBLIC : convention à intervenir et vote des tarifs

Rapporteur : Bruno DARRAS

La commission Tourisme Loisirs souhaite planifier une manifestation alliant sport, convivialité, partage et découverte du territoire de l'Ernée en proposant l'organisation d'une Course d'Orientation.

La course d'orientation est une activité de pleine nature qui se pratique à pied avec une carte, une boussole et un système de gestion adaptée. Cette manifestation favorisera la découverte du patrimoine culturel, naturel et touristique du territoire et sera un bon vecteur pour fédérer agents, élus et acteurs locaux autour d'un projet commun.

Elle se déroulera le dimanche 9 octobre 2022, de 9h à 12h sur le site des Bizeuls à Ernée.

2 tarifs seront proposés :

- Individuel : 8€
- Famille : 15€

Un partenariat avec Orientation 53 (Club de Course d'Orientation mayennais) est envisagé pour un soutien technique et logistique pour un montant de 400€ TTC. Une convention sera donc passée afin de définir les rôles de chacun :

- La Communauté de communes de l'Ernée organise, encadre et assure l'événement.
- Orientation 53 met à jour la carte, conçoit le parcours, met à disposition, gère le matériel et en explique son fonctionnement (boussoles, balises et puces électroniques), et analyse des résultats.

Les inscriptions pourront se faire de 2 façons :

- Soit en ligne via un site d'inscription, lequel prend une commission (+ ou - 10 %) et reverse la totalité de la somme à la collectivité. Une convention sera mise en place à cet effet.
- Soit le jour de l'événement sur site. Une extension de régie de l'AquaFitness sera donc nécessaire.

Un stand de restauration sera mis en place. Il sera proposé aux associations sportives en lien avec l'événement (CANOM, Ernéenne Triathlon et Ernée Running) de le tenir contre reversement des recettes.

Les agents de la Communauté de communes de l'Ernée, les élus de la commission Tourisme Loisirs et les élus de la commune hôte seront sollicités pour cette manifestation.

Le but est que l'événement se pérennise sur les années à venir et circule au sein des 15 communes du territoire de l'Ernée.

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- Valider les tarifs
- Donner l'autorisation de signature au Président des conventions et tout document en lien avec cet événement.

APPROUVE A L'UNANIMITE

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL_PCAET

**TERRITOIRES ENGAGES POUR LA NATURE :
demande de financement régional dans le cadre d'un Contrat Nature associé**

Rapporteur : Jacqueline ARCANGER

CONTEXTE

Pour rappel, la Communauté de communes a déposé un dossier « Territoires Engagés pour la Nature » et une candidature afin d'obtenir un financement de l'OFB pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Intercommunal.

En parallèle, il est proposé de soumettre le plan d'actions acté au Conseil communautaire du 30 novembre dernier à la Région pour l'intégrer dans un Contrat Nature Régional, et obtenir des financements (50% des aménagements avec un plafond de 350 000 €).

Du fait de la transversalité des actions plusieurs porteurs sont possibles (différents pôles de la Communauté, CEN, CPIE...)

PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme a été détaillé afin de répondre au mieux aux demandes de la Région, et d'intégrer les ajustements et compléments intervenus (voir tableau ci-après)

PERENNISATION

Les actions proposées permettront une intégration dans les futurs projets du territoire mais également une prise en compte au sein des futurs documents de planification et autres contrats.

Ce programme d'actions servira également de base pour d'autres demandes de financements (Contrat, Appel à Projets...), et notamment la politique Bocage du territoire financée par le Département de la Mayenne (50% des actions en faveur du Bocage dont l'animation d'un programme porté par le référent Bocage).

PLAN DE FINANCEMENT SYNTHETIQUE

Intitulé des actions et des opérations	Année n	Année n+1	Année n+2	Montant total prévisionnel	Financements sollicités				
					Autofinancement	Région contrat Nature	CD53	CT EAU	OFB
Action 1 - Elaborer un Atlas de la Biodiversité Communautaire	55 000 €	100 000 €	50 000, €	205 000 €	41 000 €	40 000 €			AAP
Action 2 - Mettre en place un catalogue d'animations dans le cadre éducatif	18 000 €	18 000 €	18 000 €	54 000 €	51 000 €				
Action 3 - Restauration de tourbières et Zones humides sur le territoire de l'ERNEE	166 000 €	126 500 €	61 500 €	354 000 €	72 400 €	167 100 €			
Action 4 - Valoriser et transmettre les connaissances sur la biodiversité locale et développer son attrait touristique	4 000 €	24 000 €	14 000 €	42 000 €	25 500 €	16 500 €			
Action 5 - Préserver la qualité de l'eau en amont de la prise d'eau d'Ernée (CT Eau)	112 700 €	112 700 €	112 700 €	338 100 €	87 812 €	30 000 €		220 287,60 €	
Action 6 - Proposer un appui aux propriétaires dans la gestion de leurs sites à enjeux pour la biodiversité		5 000 €	10 000 €	15 000 €	15 000 €				
Action 7 - créer une dynamique territoriale autour des enjeux agricoles		15 000 €	15 000 €	30 000 €	45 000 €				
Action 8 - Préserver et valoriser les espaces bocagers	30 000 €	30 000 €	30 000 €	90 000 €	45 000 €		45 000 €		
Action 9 - Mettre en place des chantiers de plantations participatifs	5 000 €	12 000 €	40 000 €	57 000 €	36 000 €	21 000 €			
Action 10 - Créer une dynamique d'accompagnement des propriétaires forestiers	15 000 €	15 000 €	15 000 €	45 000 €	45 000 €				
Action 11 - Mettre en place un réseau technique Agents / Elus permettant de lancer des actions en faveur de la biodiversité	36 000 €	40 000 €	40 000 €	116 000 €	80 500 €	35 500 €			
Total	441 700 €	498 200 €	406 200 €	1 346 100 €	544 212 €	310 100 €	45 000 €	220 287,60 €	

Le montant présenté est réparti en fonction des différents porteurs (institutions ou services) selon le tableau suivant :

	Année n	Année n+1	Année n+2	TOTAL
CCE Pôle DD	136 000,00 €	188 000,00 €	166 000,00 €	490 000,00 €
CCE Pôle Voirie	36 000,00 €	120 000,00 €	40 000,00 €	196 000,00 €
CCE Pôle Tourisme / Communication	53 000,00 €	56 000,00 €	56 000,00 €	165 000,00 €
CCE Pôle Eau Potable / Assainissement	92 700,00 €	92 700,00 €	92 700,00 €	278 100,00 €
Inter EPCI	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	45 000,00 €
Syndicat de Bassin / GEMAPI	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €
Centre des Espaces Naturels régional	100 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	112 000,00 €
CPIE Mayenne Bas Maine	19 000,00 €	10 500,00 €	15 500,00 €	45 000,00 €
TOTAL	456 700,00 €	493 200,00 €	396 200,00 €	1 346 100,00 €

Une partie des actions citées a déjà été validée et est prévue budgétairement, que ce soit au sein de la collectivité ou des autres partenaires (CEN, CPIE), ce qui permet de proposer un reste à charge pour la collectivité (financements, porteurs extérieurs et actions engagées déduits) de : 295 400,00 €HT sur 3 ans, dont :

- Actions en lien avec la gestion durable des ZAE (trames vertes, bleues et noires) : 120 500,00 €
- Actions en lien avec l'ENS de l'Etang Neuf (plan de gestion, aménagements, suivi...) : 48 900,00 €
- Actions portées par le référents bocage (programme de plantations) : 36 000,00 €
- Actions sensibilisation Biodiversité sur sites à enjeux (Propriétaires de sites, bois / mares...) : 90 000,00 €

Le Conseil communautaire est sollicité pour :

- Adopter le programme d'actions pluriannuel ci-avant présenté
- Adopter le plan de financement associé
- Autoriser le Président à solliciter un financement auprès de la Région des Pays de la Loire dans le cadre de la signature d'un futur Contrat Nature et ce à hauteur de 310 100 € tout partenaires confondus.

APPROUVE A L'UNANIMITE

MOBILITE :
demande de financement auprès du Conseil Départemental de la Mayenne

Rapporteur : Jacqueline ARCANGER

Dans le cadre des actions de mobilités sur le territoire, la collectivité peut solliciter un soutien auprès du Conseil Départemental de la Mayenne à hauteur de 50% des coûts relatifs aux actions d'animation/sensibilisation (plafond de 15 000 €), y compris la coordination des actions portées par le service, soit un montant de l'ordre de 3 000€ pour 2022.

Le Conseil Communautaire est sollicité pour :

- Autoriser le Président à solliciter une subvention Mobilité auprès du Conseil Départemental de la Mayenne

APPROUVE A L'UNANIMITE

EAU ET ASSAINISSEMENT

TRAVAUX ASSAINISSEMENT BOULEVARD DE L'ERNEE A ERNEE : convention de groupement de commande

Rapporteur : Aude ROBY

Le réseau d'assainissement du boulevard de l'Ernée, pour partie unitaire, nécessite d'être rénové et mis en séparatif.

Afin de mener les travaux d'eaux usées et d'eaux pluviales conjointement, une convention de groupement de commande est envisagée avec la commune d'Ernée. Les principes du groupement seraient les suivants :

- La Communauté de communes de l'Ernée est coordonnatrice du groupement et à ce titre, elle prépare le DCE, mène la consultation, prépare le rapport d'analyse des offres, signe le marché après avis de la commune, suit le déroulement des travaux
- Chaque collectivité s'acquittera directement des sommes liées à son domaine de compétence.

Le Conseil communautaire est sollicité pour :

- Adopter la convention à intervenir avec la commune d'Ernée
- Autoriser le Président à signer ladite convention.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Aude ROBY

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau (RPQS) est un document réglementaire produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Ce document, joint en annexe, reprend des informations présentées dans le rapport d'activité de la communauté ainsi que des indicateurs techniques réglementaires.

Une synthèse, complétée d'informations non réglementaires est présentée ci-après :

RAPPORT ANNUEL 2021 DE L'EAU POTABLE

Nombre de sites de production	7
Nombre de réservoirs	16
Linéaire de réseau	952 km
Habitants desservis	20 880
Nombre d'abonnés	11 467 (avec la DSP)
Volumes facturés	889 510 m ³ + 124 911 m ³ (DSP)
Tarifs	8 tarifs différents
Départs	788

Arrivées	
Changements de compteurs	785
Nouveaux Branchements	87
DT DICT	1636
Renseignements urbanisme	179
Fuites	50 + 11 (DSP)
Travaux sur réseau	5 325 mL (0,62%)
Achats d'eau en gros	441 560 m ³
Ventes d'eau en gros	191 544 m ³
Rendements de réseaux moyens des unités de distribution	76,7%
Recettes (vente d'eau et prestations)	2 073 157 € + 190 813 (DSP)
Bilan des contrôles sanitaires de l'Agence Régionale de Santé	Pas de dépassement de la valeur limite sanitaire de consommation mais des dépassements du seuil de 0,1 µg/L en ESA Métolachlore

RAPPORT ANNUEL 2021 DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Régie assainissement	DSP assainissement
Nombre de stations d'épuration	12	6
Nombre de postes de relevages	13	2
Linéaire de réseau	Environ 100 km (certaines communes n'ont pas de plans d'ensemble numérisé)	27,1 km
Nombre d'abonnés	6 779	
Conventions de rejets industriels	4	
Volumes facturés	466 640 m ³	
Tarifs	11 tarifs différents	
Contrôles de conformité	86	30
Débouchages	19	4
Branchements	17 (avec prise en compte lotissements)	?
Travaux réseau	512 ml renouvelés (0,39%)	
Recettes (vente d'eau et prestations)	815 843 + 35 401 € (DSP)	
Tonnes Matières Sèches (TMS) évacuées par les stations	164 58 TMS	
Nombre de stations en dépassement de charge organique	0	

RAPPORT ANNUEL 2021 DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

TYPE	
CONTROLE DE CONCEPTION	58
CONTROLE DE REALISATION	44
DIAGNOSTIC VENTE	105
CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT	77
TOTAL	284

Le Conseil communautaire est sollicité pour :

- Adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif.

APPROUVE A L'UNANIMITE

**PRESTATIONS EAU ET ASSAINISSEMENT :
modification du bordereau de prix des prestations**

Rapporteur : Aude ROBY

Le service Eau et Assainissement effectue des prestations ponctuelles pour les usagers. Par exemple : réalisation de branchements d'eau et d'assainissement, déplacements de compteurs, diagnostics d'assainissement collectif et non collectif. Ces prestations font l'objet de devis établis à partir d'un bordereau de prix voté annuellement.

Les tarifs de ces prestations ponctuelles ont été votés en décembre 2021. Depuis, les prix des pièces nécessaires aux travaux, de la location des engins et des carburants ont fortement augmenté : 5% à 10% pour les diverses pièces et au-delà des 20% sur les carburants.

Le bordereau de prix voté en décembre présentait des tarifs à prix coûtant, sans marge pour le service.

Par conséquent, le Conseil d'exploitation, réuni le 16 juin 2022, propose de modifier le bordereau de prix en cours d'année et d'appliquer une hausse de 10% sur l'ensemble des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2022.

Il est précisé qu'en cas de baisse de coût d'achat des pièces et des carburants, il sera envisagé de baisser ces tarifs.

Le Conseil communautaire est donc sollicité pour :

- Approuver la hausse exceptionnelle de 10% des tarifs du bordereaux de prix des prestations ponctuelles
- Voter le bordereau de prix ci-annexé

APPROUVE A L'UNANIMITE

**ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :
mise en place de pénalités pour obstacle mis à la réalisation des missions de
contrôles du service et pour non-réalisation des travaux suite à une acquisition
immobilière**

Rapporteur : Aude ROBY

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a pour mission de vérifier le bon entretien des assainissements individuels. Chaque installation est vérifiée tous les 10 ans, conformément à la délibération prise le 18 décembre 2017.

Depuis mai 2021, 39% des usagers ont fait obstacle à la réalisation de ce contrôle en indiquant qu'ils n'étaient jamais disponibles ou en refusant clairement le contrôle.

Le courrier de proposition de RDV, envoyé 15 jours avant le RDV, indique pourtant que ce contrôle est obligatoire (Article 7 de l'arrêté du 27 avril 2012), qu'il peut être déplacé pour s'adapter aux disponibilités des personnes, qu'une tierce personne peut être présente si l'utilisateur ne peut pas se libérer, et qu'en cas de refus, la loi donne la possibilité d'appliquer des pénalités (article L1331-8 du code de la santé publique).

Au-delà de ne pas pouvoir faire appliquer la réglementation, cette situation génère des déplacements inutiles des agents dans près de 15% des cas.

Par ailleurs, dans le cadre des ventes immobilières, un diagnostic des assainissements individuels est obligatoirement réalisé. En cas de non-conformité de l'installation, les

acquéreurs ont 1 an pour réaliser les travaux. Sur les 623 installations contrôlées dans ce cadre depuis 2012, 310 installations sont toujours non conformes.

Pour faire face à ces situations, 70 % des SPANC Mayennais ont délibéré sur la mise en place de pénalités, permises par la réglementation.

Le Conseil d'exploitation, réuni le 16 juin 2022, propose d'instaurer des pénalités sur le territoire et de voter les montants suivants :

→ Pour obstacle mis à l'accomplissement des missions de contrôle : pénalité correspondant à 200% du coût du contrôle, dont le coût à ce jour est de 80€HT.

Juridiquement, l'obstacle mis à l'accomplissement des missions de contrôle, correspond à toute action du propriétaire ayant pour effet de s'opposer à la réalisation du contrôle du SPANC, en particulier :

- *refus d'accès aux installations à contrôler quel qu'en soit le motif,*
- *absences aux rendez-vous fixés par le SPANC à partir du 2^{ème} rendez-vous sans justification,*
- *report abusif des rendez-vous fixés par le SPANC à compter du 4^{ème} report, ou du 3^{ème} report si une visite a donné lieu à une absence.*

→ Pour absence non signalée à un RDV proposé : 50 €

→ Non réalisation de travaux à la suite d'une acquisition immobilière : pénalité correspondant à 200% du montant du diagnostic 4 ans après l'acquisition. Le coût à ce jour est de 90€HT.

A ce jour, la réglementation ne permet pas de mettre une pénalité avant ce délai. Un courrier rappelant l'obligation de travaux pourra cependant être envoyé 1 an après l'acquisition.

Le Conseil communautaire est sollicité pour :

- Approuver l'instauration de pénalités relatives à l'assainissement non collectif sur le territoire
- Voter les montants des pénalités présentés ci-dessus

APPROUVE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT CULTUREL

**ACCUEIL DE LA RESIDENCE DE CREATION « DALE RECUERDOS » :
demande de financement auprès de la DRAC Pays de la Loire**

Rapporteur : Régis BRAULT

Dans le cadre de sa programmation 2022-2023, la Saison culturelle de l'Ernée souhaite mettre en place une résidence de territoire artistique avec la Compagnie les Hommes, compagnie de théâtre dirigée par le metteur en scène Didier Ruiz. *Dale Recuerdos*, sera une création réalisée avec 10 personnes âgées (+ 70 ans), autour de leurs souvenirs et vivant sur notre territoire

Après 6 semaines de travail (pratique théâtrale), la compagnie va permettre à ce groupe de créer un spectacle professionnel et de jouer dans ce spectacle. Il y aura 3 représentations ainsi qu'un reportage photographique.

Ce projet souhaite insuffler pour le territoire une dynamique de création artistique et de démocratie culturelle forte :

- En élargissant les publics de la culture (travail à destination du public adulte, âgés, EPHAD)
- En accueillant une création artistique professionnelle exigeante (compagnie de théâtre conventionnée par le Ministère de la Culture, de rayonnement national et international)
- En assurant une présence artistique longue (6 semaines sur le territoire)
- En assurant la transversalité de nos politiques communautaires (culture, éducation, social)
- En soutenant la pratique théâtrale amateur (+27 jours de pratique théâtrale)

Dans le cadre de cette action, la Saison culturelle de l'Ernée sollicite auprès de la DRAC Pays de la Loire une aide à la résidence artistique d'un montant de 10 500€.

Le Conseil communautaire est sollicité pour :

- Entériner cette demande de subvention

APPROUVE A L'UNANIMITE

<p>PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE : convention de transition avec Mayenne culture</p>

Rapporteur : Régis BRAULT

Le Projet Culturel de Territoire (PCT) de la Communauté de communes de l'Ernée est soutenue financièrement par le Conseil départemental de la Mayenne dans le cadre d'une convention pluriannuelle pour une période de trois ans (2019-2020-2021). Elle s'est achevée en septembre 2022.

Afin de reconduire cette convention dans les bons termes, la Communauté de communes de l'Ernée a signifié sa volonté d'engager un travail d'évaluation de ses programmes d'actions. Elle sera ainsi accompagnée par le cabinet SYLLAB pour conduire un diagnostic culturel sur les vingt années de politique culturelle communautaire. Cette phase de travail s'ouvrira sur la période de juin à décembre 2022 ; avec l'écriture et la validation politique d'un nouveau PCT pour le premier trimestre 2023.

En 2022-2023 la Communauté de communes de l'Ernée pourra être soutenue par le Département de la Mayenne dans le cadre d'une convention de transition aboutissant vers une nouvelle convention pluriannuelle d'appui au projet culturel pour les années 2023-2024-2025.

Pour mettre en place cette convention de transition, le Conseil communautaire est sollicité pour :

- Confirmer son engagement dans le renouvellement de son Projet Culturel de Territoire dont la validation doit être effective au plus tard en avril 2023.

APPROUVE A L'UNANIMITE

**COURS DE CHORALE ET DE GUITARE :
remboursement d'une partie de l'abonnement en raison de l'absence récurrente du
professeur**

Rapporteur : Régis BRAULT

Les cours de Guitare et de Chorale sont suspendus depuis février 2021 en raison des arrêts de travail successifs du professeur.

Le coût de l'adhésion annuelle est de 298 € pour les cours de guitare et 56 € pour la chorale. Il est donc proposé, au vu de la situation, d'effectuer un remboursement des adhésions à hauteur de 50%. L'impact financier est le suivant :

	Nb d'usagers	Recette initiale	Impact d'une réduction de 50%
Guitare	14	4 172 €	-2 086 €
Chorale	19	1154 €	-577 €

Le Conseil communautaire est sollicité pour :

- Approuver le principe de remboursement de l'adhésion
- Approuver le montant de remboursement à hauteur de 50% du coût de l'adhésion annuelle

APPROUVE A L'UNANIMITE

**MISE A JOUR DE LA DELIBERATION RELATIVE AUX AIDES ALLOUEES AUX
BIBLIOTHEQUES**

Rapporteur : Régis BRAULT

La Communauté de communes de l'Ernée soutient les investissements liés aux bibliothèques communales via plusieurs délibérations prises en 2006, 2007 et 2017.

Certaines modalités paraissant dans ces délibérations sont à ce jour obsolètes (notamment pour la création des bibliothèques) et les délibérations ne mentionnent pas les aides pour des acquisitions annexes de type signalétiques par exemple, seuls les achats de mobilier sont indiqués.

Afin de faciliter la lisibilité et la communication auprès des communes, la commission culture propose de prendre une nouvelle délibération, en remplacement des précédentes, présentant les modalités de fonds de concours suivantes :

	Fond de concours
Achat de mobilier et matériel aménagement relatif au fonctionnement de la structure et à l'accueil du public (intérieur - extérieur) - mobilier, luminaire, signalétique...	50% de l'investissement HT plafonné à 2 000 €
Renouvelable tous les ans	

Les montants de la délibération de 2017 restent inchangés.

Le Conseil communautaire est sollicité pour :

- Approuver cette nouvelle version qui annule et remplace les délibérations précédentes

APPROUVE A L'UNANIMITE

**ETUDE PRE-OPERATIONNELLE OPAH/OPAH-RU :
demande de financement auprès de l'ANAH et de la Banque des Territoires et
participation des communes au titre des études du volet Renouvellement Urbain
(RU)**

Rapporteur : Thierry CHRETIEN

1- Demande de financement à l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat et de la Banque des Territoires.

Dans le cadre de la prochaine signature de la convention Opération de Revitalisation des Territoires (ORT), la Communauté de communes de l'Ernée s'est engagée à la mise en place d'un Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'intégralité du territoire.

La réalisation d'une étude pré-opérationnelle va permettre d'encadrer les objectifs de la future OPAH-RU portée par la collectivité.

Après consultation des bureaux d'études, la Communauté de communes a retenu la candidature du cabinet « Villes Vivantes ». Le coût total de l'étude est de 70 756,80€ TTC et sera co-financé par l'ANAH et la Banque des Territoires.

Cette étude prévoit d'analyser les opportunités de l'OPAH sur l'ensemble des 15 communes.

Un travail approfondi sera réalisé sur 4 communes afin d'objectiver un nécessaire volet Renouvellement Urbain, en complément de l'OPAH classique.

Dépenses			Ressources	
	Montant HT	Montant TTC	Financeurs	Montant
Etude pré-opérationnelle OPAH-RU	58 814,00 €	70 756,80 €	Communes	4 133,00 €
			ANAH (50% sur HT)	29 407,00 €
			BDT (25% sur HT)	14 703,50 €
			Restant à charge de la CCE	22 513,30 €
			Total	70 756,80 €

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire de :

- Approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté
- Autoriser le Président à solliciter ladite subvention auprès de l'ANAH et la Banque des Territoires dans le cadre du programme de Petites Villes de Demain.

2- Demande de participation des communes au titre des études du volet Renouvellement Urbain (RU)

En complément de l'OPAH « classique », un volet spécifique de « Renouvellement Urbain » est vivement conseillé pour les villes lauréates au programme Petites Villes de Demain. Ce volet peut également renforcer la stratégie de revitalisation de certaines communes dont le volet habitat représente un fort enjeu comme les communes d'Andouillé, Chailland, Ernée et Saint-Denis-de-Gastines.

Les études « pré-opérationnelles » permettront de définir, pour ces communes, de l'opportunité de s'engager sur un volet RU de l'OPAH.

Le volet RU demandant des expertises complémentaires, le coût supplémentaire des études est le suivant :

- RU Ernée : 9 000 € TTC
- RU Andouillé : 3 210 € TTC
- RU Saint-Denis-de-Gastines : 2 160 € TTC
- RU Chailland : 2 160 € TTC

COMMUNE	COÛT TOTAL (TTC)	PARTICIPATION (25 %)
Ernée	9 000 €	2 250 €
Andouillé	3 210 €	803 €
Chailland	2 160 €	540 €
St Denis de Gastines	2 160 €	540 €

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire de :

- Approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté
- Répercuter le coût des volets « Renouvellement Urbain » auprès des communes à hauteur de 25%.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

TEMPS PARTIEL AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE : modalités d'organisation

Rapporteur : Gilles LIGOT

Les agents peuvent demander, sous certaines conditions, à exercer leurs fonctions à temps partiel. Il existe :

→ Le temps partiel accordé de droit pour les motifs suivants :

- A l'occasion d'une naissance, jusqu'aux trois ans de l'enfant, ou de chaque adoption, jusqu'à l'expiration d'un délai de trois ans suivant l'arrivée au foyer de l'enfant
- Pour donner des soins au conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant, atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'une maladie ou d'un accident grave
- En cas de handicap ou d'invalidité, après avis du médecin de prévention.

→ Le temps partiel sous réserve de nécessité de service

Pour donner suite à l'avis favorable du Comité Technique en date du 26/04/2022, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'exercice du travail à temps partiel de la manière suivante :

- Catégorie d'agent bénéficiaire

Les fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi que les agents contractuels de droit public employés à temps complet depuis au moins un an, peuvent bénéficier du travail à temps partiel dans les conditions sus-décrites.

En cas de refus par l'employeur, un entretien devra préalablement avoir lieu avec l'agent demandeur.

- Organisation du travail

Le temps de travail à temps partiel de droit peut être organisé de façon quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou annuelle, en concertation avec l'agent.

Le temps partiel sous réserve de nécessité du service peut être organisé de façon quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou annuelle.

Le temps partiel pour le personnel d'enseignement est accompli annuellement, à compter du 1er septembre de l'année scolaire.

- Quotités

Le temps partiel de droit est accordé en fonction de la demande de l'agent pour une quotité de 50%, 60%, 70% ou 80% de la durée hebdomadaire des agents exerçant les mêmes fonctions à temps plein. La réglementation exclut la quotité de 90% pour le temps partiel de droit.

Le temps partiel sous réserve de nécessité de service, est accordé pour des quotités allant de 50 % à 99 %.

Le temps partiel pour le personnel d'enseignement est accordé pour une quotité de 50% à 90%, de façon à obtenir un nombre entier d'heures hebdomadaires, correspondant à la quotité de temps de travail choisie.

Les quotités exclues sont : 80%, pour des raisons budgétaires. En effet, le taux de rémunération de cette position est de 85.7%.

- Demande de l'agent et durée d'autorisation

Les demandes de temps partiel sur autorisation devront être formulées dans un délai d'un mois avant le début de la période souhaitée. Les demandes de temps partiel de droit ne seront soumises à aucun délai de préavis.

La durée de l'autorisation est fixée par arrêté, entre 6 mois et 1 an, renouvelable tacitement pour une durée identique dans la limite de 3 ans. Au-delà des 3 ans, le renouvellement de la décision doit faire l'objet d'une demande et d'une décision expresse.

La demande de travail à temps partiel pour le personnel d'enseignement doit être demandée avant le 31 mars précédant l'ouverture de l'année scolaire. La durée est fixée à un an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de trois années scolaires. A l'issue de cette période, une demande expresse sera exigée. Toutefois, un temps partiel de droit peut être accordé à ces personnels en cours d'année scolaire, à l'issue du congé de maternité, du congé d'adoption, du congé de paternité, du congé parental, du congé de présence parentale, ou après la naissance ou l'arrivée au foyer de l'enfant adopté, ou lors de la survenance des événements prévus à l'article L612-3 du code général de la Fonction Publique. Sauf cas d'urgence, la demande doit être présentée au moins deux mois avant le début de la période d'exercice à temps partiel de droit.

La durée d'autorisation pour le temps partiel pour création d'entreprise est de 2 ans, renouvelable pour une durée maximale d'un an.

- Réintégration ou modification en cours de période

La réintégration à temps plein ou la modification des conditions d'exercice du temps partiel peut intervenir en cours de période, sur demande de l'agent présentée au moins 2 mois avant la date souhaitée.

La réintégration à temps plein peut intervenir sans délai en cas de motif grave, tel qu'une diminution substantielle de revenus ou un changement de situation familiale (divorce, décès...).

- Suspension du temps partiel

L'agent placé en congé maternité, de paternité ou d'adoption durant une période de travail à temps partiel, voit son temps partiel suspendu, quel que soit le motif du temps partiel. L'agent est réintégré momentanément dans les droits des agents à temps plein.

- Réintégration au terme du temps partiel

L'agent public titulaire/stagiaire est réintégré de plein droit au terme du temps partiel, dans un emploi correspondant à son grade.

L'agent public contractuel retrouve son emploi à temps plein ou à défaut, un emploi analogue.

La réintégration à temps plein pour le personnel d'enseignement prend effet à partir du 1er septembre.

APPROUVE A L'UNANIMITE

ECOLE DE MUSIQUE ET DE THEATRE : mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Gilles LIGOT

Quelques faits amènent à revoir le tableau des effectifs de l'Ecole de musique et de théâtre pour la rentrée prochaine :

- Le départ de 2 professeurs de musique (discipline flûte et guitare classique)
- Evolution des effectifs de l'Ecole de musique et de théâtre
- Augmentation des projets menés en lien avec les écoles du territoire

Compte tenu de ces changements, il est proposé de valider le tableau des effectifs intégrant les modifications suivantes :

Discipline	Année scolaire 2021/2022	Discipline	Année scolaire 2022/2023
Direction de chœur	TNC - 3h00 / semaine	<i>Mission assurée par l'intervenant en milieu scolaire</i>	
Guitare	TNC - 8h00 / semaine	Guitare	TNC - 8h00 / semaine
Flûte traversière	TNC - 7h00 / semaine	Flûte traversière	TNC - 10h00 /semaine
Flûte traversière, formation musicale	TNC - 8h00 / semaine	<i>Missions assurées par les autres professeurs</i>	
Formation Musicale	TNC - 9h15 / semaine	Formation Musicale	TNC - 7h30 / semaine
Trompette	TNC - 10h00 /semaine	Trompette, cor, ensemble cuivre	TNC - 12h00 /semaine
Formation musicale, interventions en milieu scolaire	TC - 20h00 / semaine	FM, interventions en milieu scolaire, orchestre junior	TC - 20h00 / semaine
Musiques actuelles	TNC - 8h00 / semaine	Musiques actuelles	TNC - 8h00 / semaine
Saxophone	TC - 12h00 / semaine	Saxophone, orchestre junior	TNC - 12h00 /semaine
Clarinettes, responsable du site d'Andouillé	TC - 20h00 / semaine	Clarinettes, FM, responsable du site d'Andouillé	TC - 20h00 / semaine

Intervenant en milieu scolaire,	TNC – 10h00 /semaine	<i>Interventions en milieu scolaire, formation musicale, chorale</i>	TC – 20h00 / semaine
Percussions	TNC – 10h00 /semaine	Percussions	TNC – 10h00 /semaine
Direction, trombone	TC – 20h00 / semaine	Direction, trombone	TC – 20h00 / semaine
Direction d'orchestre	TNC – 2h00 / semaine	Direction d'orchestre, FM	TNC – 2h00 / semaine
Tuba	TNC – 3h00 / semaine	Tuba	TNC – 3h00 / semaine
Piano	TC – 20h00 / semaine	Piano	TC – 20h00 / semaine
Cor	TNC – 1h30 / semaine	Mission assurée par le professeur de trompette	
Responsabilité du site de St Denis de Gastines	TNC – 3h00 / semaine	Responsabilité du site de St Denis de Gastines	TNC – 3h00 / semaine
Responsabilité du site d'Ernée	TNC – 3h00 / semaine	Responsabilité du site d'Ernée	TNC – 3h00 / semaine
Responsabilité locaux de répétition	TNC – 17h30 /semaine	Responsabilité locaux de répétition	TNC – 17H30 /semaine
Secrétariat	TNC – 17h30 /semaine	Secrétariat	TNC – 17h30 /semaine
Total	212 heures 45 min		213 heures 30 minutes

APPROUVE A L'UNANIMITE

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL :
accueil d'un Volontaire Territorial en Administration (VTA) pour une durée de 18
mois**

Rapporteur : Gilles LIGOT

Pour rappel, le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique a fixé les orientations stratégiques du projet de territoire, traduites en actions et mesurées grâce à des indicateurs choisis en cohérence avec les objectifs qui restent à définir.

Afin d'avoir la capacité de suivre et d'évaluer le CRRTE, un tableau de bord de suivi doit être établi et régulièrement renseigné conjointement par les communes et la Communauté de communes de l'Ernée, à partir des fiches actions correspondantes.

L'année 2022 aura été complexe tant dans la mise à jour et le suivi du CRTE que dans la finalisation du volet concertation publique du projet de territoire qui n'a pu être poursuivie, pourtant réelle volonté des élus de confronter leur projet de territoire aux attentes de la population.

Aussi, il est proposé que la collectivité se porte candidate pour l'accueil d'un VTA (Volontariat Territorial en Administration) le temps d'une mission de 18 mois.

Ce dispositif vise à renforcer l'ingénierie sur les territoires et s'adresse à un jeune diplômé (à partir de bac + 2) qui souhaite travailler dans une collectivité territoriale rurale et renforcer ses compétences en ingénierie de projet.

Le recrutement d'un agent en VTA est subventionné par l'Etat à travers une aide forfaitaire de 15 000 €, versée dans les 3 mois suivant la signature du contrat et dans la limite des crédits disponibles.

Il pourrait lui être proposé les missions suivantes :

- Accompagnement individualisé des communes dans la rédaction des fiches actions du CRRTE
- Retranscription des fiches actions dans la base de données communautaire du CRRTE
- Établissement d'une méthodologie d'évaluation du CRRTE sur la base des indicateurs pré-identifiés
- Mise en œuvre de la stratégie de concertation dans le cadre du passage du projet politique au projet de territoire (voir stratégie établie).

Dans un premier temps, la collectivité doit adresser une proposition de fiche de poste à la préfecture (ANCT) qui vérifiera si les missions envisagées sont éligibles au dispositif.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil communautaire la création d'un emploi non permanent de Chargé de mission CRRTE, dans le cadre du dispositif du Volontariat Administratif Territorial, selon les conditions suivantes :

- Emploi relevant de la catégorie B, à temps complet pour une période de 18 mois à compter de la date d'embauche
- Rémunération définie entre le 1er et le 10ème échelon du grade de rédacteur en fonction de la situation individuelle de l'agent
- Recrutement subordonné à la validation de la candidature de la Communauté de communes de l'Ernée au dispositif VTA par le préfet de la Mayenne

APPROUVE A L'UNANIMITE

AQUAFITNESS DE L'ERNEE

UTILISATION DE L'ESPACE AQUATIQUE PAR LES COLLEGES : Adoption d'une nouvelle convention à compter de l'année scolaire 2021/2022

Rapporteur : Bruno DARRAS

Dans le cadre de l'utilisation de la piscine par les collèges d'Ernée, d'Andouillé et de Port Brillet, une convention tripartite entre le Département, les collèges et la Communauté de communes détaille les modalités d'organisation du partenariat.

A l'instar des précédentes conventions, cette nouvelle convention a pour objet :

- De définir les conditions de mise à disposition
- D'arrêter les modalités de règlement au titre de l'utilisation par les collèges

Il est rappelé que les tarifs horaires relatifs à l'utilisation par les collèges sont votés chaque année par le Conseil Départemental lors du vote de son budget primitif. Ce tarif s'applique quel que soit le nombre d'élèves ou de classes utilisant sur le même créneau horaire la piscine.

Les collèges règlent directement leur participation à la collectivité, lesquels reçoivent ensuite la subvention correspondante par le Conseil Départemental.

A titre indicatif, le tarif horaire voté pour l'année scolaire 2021/2022 est de 44.42 €.

La précédente convention complétée par des avenants expirant au terme de l'année scolaire 2020/2021, et afin d'assurer la continuité, il y a lieu de signer une nouvelle convention avec effet rétroactif à compter de l'année scolaire 2021/2022.

Le Conseil communautaire est donc sollicité pour :

- Adopter à compter de l'année scolaire 2021/2022 une nouvelle convention d'utilisation de la piscine par les collèges désignés ci-dessous :
 - St Joseph à Ernée
 - René Cassin à Ernée
 - Sept Fontaines à Andouillé
 - De Misedon à Port-Brillet
- Autoriser le Président à signer la convention tripartite individualisé pour chacun des collèges ci-dessus désignés

APPROUVE A L'UNANIMITE

**MISE A DISPOSITION DES MAITRES-NAGEURS DANS LE CADRE DES CONVENTIONS PASSEES AVEC LES ASSOCIATIONS POUR L'UTILISATION DE L'ESPACE AQUATIQUE :
Validation de la tarification du coût horaire**

Bruno DARRAS

Pour rappel, le Conseil communautaire a approuvé récemment, dans les conventions passées avec les clubs de l'Ernéenne Natation et l'Ernéenne Triathlon, le principe de mise à disposition des agents de l'AquaFitness dans le cadre d'activités d'encadrement, étant précisé que les heures mises à disposition seront ensuite refacturées aux clubs.

Pour la saison 2021-2022, il est projeté un temps hebdomadaire de 9,5 heures. Sur les créneaux partagés entre les associations, le coût horaire sera réparti à part égale entre les deux associations.

Afin de faciliter la facturation au réel des heures d'encadrement effectuées, et d'intégrer ce nouveau tarif dans le logiciel de caisse, il est proposé de fixer le coût horaire de mise à disposition d'un MNS à 16,02€.

A titre informatif, le coût total de mise à disposition des MNS pour la saison 2021-2022 sera de 7 225,17€ réparti de la manière suivante :

- 3 019,77€ pour le club de triathlon
- 4 205,25€ pour le club de natation

Le Conseil communautaire est sollicité pour :

- Approuver la tarification du coût horaire d'encadrement
- Approuver la grille tarifaire 2022, présentée en annexe.

APPROUVE A L'UNANIMITE

**TRANSPORT DES ELEVES DE 6EME VERS L'ESPACE AQUATIQUE :
demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Mayenne**

Rapporteur : Bruno DARRAS

Le Conseil Départemental, pour l'année scolaire 2018/2019, avait mis en place un dispositif d'aide aux frais de transport pour l'activité piscine des élèves de 6^{ème}. A cet effet, une dotation avait été versée directement aux collèges concernés par des déplacements en bus. La Communauté de communes de l'Ernée ayant pris en charge les frais de transport des

élèves de 6^{ème} du collège des 7 fontaines à Andouillé, au regard d'une délibération en date du 30/09/2019, un recouvrement de cette dotation avait été effectué auprès du collège.

La collectivité vient de prendre connaissance que ce dispositif d'aide perdue et qu'à ce titre, les Communautés de communes, organisatrices du transport des élèves de 6^{ème} peuvent, à leur demande, obtenir le remboursement du coût du transport directement auprès du Conseil Départemental à compter de l'année scolaire 2019/2020.

Sur le territoire de l'Ernée, la collectivité est concernée par le transport des 6^{èmes} du collège des 7 fontaines à Andouillé.

Les coûts des transports relevés sont les suivants :

Année scolaire 2019-2020 : 570 €

Année scolaire 2020-2021 : transports annulés à cause de la pandémie du COVID-19

Année scolaire 2021-2022 : 1 456 €

L'accord du Conseil communautaire est donc demandé pour autoriser le Président à solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Mayenne à hauteur de 2 026 € pour les années scolaires 2019-2020 et 2021-2022.

APPROUVE A L'UNANIMITE

FERMETURE PROLONGEE DU HAMMAM : réduction exceptionnelle du tarif d'accès à l'espace bien-être

Rapporteur : Bruno DARRAS

Pour rappel, une procédure judiciaire est en cours pour régler le litige concernant le hammam de l'AquaFitness; ce dernier est par conséquent fermé et inutilisable en l'état à cause des chutes de la mosaïque depuis 2020.

De nombreux usagers se plaignent de la durée de cette inaccessibilité et réclament un réajustement de la tarification au vu de la prestation proposée.

Ainsi, la commission Tourisme_Loisirs réunie le 20 juin dernier propose de revoir à la baisse les tarifs du bien-être et des abonnements comprenant cette prestation (Premium et Excellence), le temps de la fermeture du hammam.

Pour les personnes n'ayant pas bénéficié de ces tarifs réajustés, un report d'abonnement sera appliqué au prorata de la prestation non reçue.

TARIFS EXCEPTIONNELS BIEN-ETRE ET ABONNEMENT PREMIUM, EXCELLENCE						
Abonnements	Bien être		Premium		Excellence	
	Tarifs ordinaires	Tarifs révisés	Tarifs ordinaires	Tarifs révisés	Tarifs ordinaires	Tarifs révisés
1 mois	45,00 €	30,00 €	70,00 €	62,00 €	80,00 €	75,00 €
Trimestre	80,00 €	55,00 €	130,00 €	115,00 €	150,00 €	140,00 €
Année	300,00 €	204,00 €	468,00 €	420,00 €	540,00 €	504,00 €
Mensualités	25€/mois	17€/ mois	39€/ mois	35€/ mois	45€ / mois	42€ / mois
1 bien être	9,00 €	6,00 €	-		-	
10 entrées	80,00 €	55,00 €	-		-	
10 heures	50,00 €	35,00 €	-		-	
20 heures	70,00 €	50,00 €	-		-	

	Le hammam représente 1/3 de la prestation	Le hammam représente environ 1/9ème de l'abonnement	Le hammam représente 1/15ème de l'abonnement
--	---	---	--

	REPORTS		
Abonnements	Bien être	Premium	Excellence
1 mois	2 semaines	4 jours	2 jours
Trimestre	1 mois 1/2	2 semaines	1 semaine
Année	5 mois	1 mois 1/2	1 mois
10 entrées	4 entrées		
10 heures	4 entrées		
20 heures	8 entrées		

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver la révision de la tarification exceptionnelle du hammam liée à sa fermeture prolongée.

APPROUVE A L'UNANIMITE

ESPACE FRANCE SERVICES

**CREATION D'UNE 2EME FRANCE SERVICES A ANDOUILLE :
conventionnement avec l'Etat**

Rapporteur : Bertrand LEMAITRE

Labélisé par arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2010, le Relais Services Publics (RSP) de la Communauté de communes de l'Ernée (CCE) a démarré son activité en janvier 2011. Il a ensuite évolué en Maison de services au public (Msap) à compter de janvier 2015 pour obtenir ensuite, la labellisation France Services le 6 février 2020. Au fur et à mesure de ces appellations, l'offre de service publique rendue à l'ensemble de la population n'a fait que s'enrichir tout comme le travail partenarial avec les opérateurs signataires de la convention cadre France Services et les opérateurs locaux (une vingtaine).

Dans un souci de lisibilité avec le projet du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), il a été décidé de transférer la gestion et l'animation de l'Espace France Services de la Communauté de communes de l'Ernée. Cependant, la convention avec l'Etat reste contractualisée avec la Communauté de communes qui en reverse la subvention chaque année au CIAS.

La volonté partagée par le CIAS et la Communauté de communes est de renforcer l'accompagnement de proximité ce qui s'est notamment traduit par l'embauche d'un Conseiller numérique, le 1^{er} septembre 2021, pour une période de 2 ans.

Si l'activité de France Services sur Ernée semble aujourd'hui mature, les bilans de fréquentation nous dresse un écart important entre les habitants du Nord du territoire et ceux du Sud.

Afin de poursuivre cette structuration autour du numérique et plus particulièrement en direction des publics les moins autonomes et ou fragilisés (Personnes âgées, isolées, en situation de précarité, très peu ou pas mobiles...) domiciliés sur une commune du sud du territoire (Andouillé, la Baconnière, Saint Germain le Guillaume, la Bigottière...),

La Communauté de communes de l'Ernée, le CIAS de l'Ernée et la commune d'Andouillé souhaitent s'engager dans la création d'une deuxième France Services selon les modalités d'organisation et de fonctionnement suivantes :

Moyens humains :

→2 animateurs :

- 1 poste à 35h00/semaine pris en charge par le CIAS pour 25 heures de présence à la France Services d'Andouillé et 10 heures de présence à l'Espace France Services de l'Ernée.
- 1 poste à 25h00/semaine avec une montée en compétences d'un agent de la Mairie d'Andouillé intéressé par cette évolution professionnelle.

Moyens matériels

- Mise à disposition par la commune d'un espace dédié à l'accueil des usagers
- Mise à disposition par le CIAS de l'Ernée des outils numériques nécessaires à l'organisation des accompagnements individuels et collectifs.
- Travaux de mise aux normes intérieurs/extérieurs en matière d'accessibilité réalisés par la commune d'Andouillé dans le cadre de l'installation de la 2^{ème} Maison France Services. La Commune sollicitera le soutien financier de la Communauté de Communes à hauteur de 50 % du reste à charge après subventions diverses.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- D'affirmer la volonté de création d'un second France Services à Andouillé
- D'autoriser le Président à solliciter la Préfecture de la Mayenne en vue d'obtenir une seconde labellisation sur le territoire
- De solliciter les aides au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et du Fonds National France Services. *Etant entendu que les crédits disponibles (30 000 €/an) ainsi que le calendrier des prochaines labellisations France Services conditionneront la réalisation de ce projet intercommunal.*

APPROUVE A L'UNANIMITE

FINANCES

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE D'ERNEE : annulation des pénalités d'absence aux réunions de chantier

Rapporteur : Gilles LIGOT

Des pénalités provisoires pour absences aux réunions de chantier ont été appliquées lors de la construction de la MSP d'Ernée comme suit :

Entreprises		Absences cumulées comptabilisées sur les certificats de paiement	Montant pénalités provisoires appliquées sur les certificats de paiement
Lot n°2	LAMY CHARPENTE	4	400,00 €
Lot n°3	LATP	1	100,00 €
Lot n°4	PAUMARD	11	1 100,00 €
Lot n°5	LA FOUGERAISE D'ETANCHEITE	5	500,00 €

Lot n°6	LOURDAIS	6	600,00 €
Lot n°7	ALPROFER	7	700,00 €
Lot n°8	PELE	5	500,00 €
Lot n°10	DESSAIGNE SCF	5	500,00 €
Lot n°11	DESSAIGNE SCF	2	200,00 €
Lot n°12	PERAIS	3	300,00 €
Lot n°15	ABH	1	100,00 €
		TOTAL	5 000,00 €

Pour autant, ces absences aux réunions n'ayant pas impacté le bon déroulement du chantier, il est proposé d'annuler ces pénalités provisoires et d'autoriser le comptable public à les rembourser aux entreprises lors du paiement des décomptes généraux et définitifs.

L'accord du Conseil communautaire est donc requis pour annuler lesdites pénalités.

APPROUVE A L'UNANIMITE

FONDS DE CONCOURS A LA CREATION DES LOTISSEMENTS COMMUNAUX : actualisation de la délibération de 2008

Rapporteur : Gilles LIGOT

Lors du passage en TPU bonifiée intervenu au 1^{er} janvier 2007, il avait été prévu d'instituer, afin de favoriser un aménagement harmonieux du territoire, un fonds de concours communautaire pour inciter les communes à créer des lotissements communaux et pouvoir disposer d'une offre de parcelles attractives sur l'ensemble du territoire.

Ce fonds de concours consiste à apporter une aide à l'investissement des communes portant sur la viabilisation des lotissements communaux pour les seuls travaux restant appartenir au domaine public communal (tels que la réalisation des voiries de desserte et des équipements communs au lotissement).

Il est proposé l'actualisation de la valeur référence du prix au m² du titre II. Pour rappel :

II – Définition des montants

L'aide dite « de droit commun » est plafonnée à 10 000 € par projet à concurrence d'une dépense communale justifiée de 100 000 € décomposable sur la base de 1 000 € par parcelle viabilisée. L'aide dite complémentaire est également plafonnée à 10 000 € par projet décomposable sur la base de 1 000 € par parcelle commercialisée en dessous d'une valeur référence fixée à 22 € H.T. le m² laquelle pourra être actualisée en fonction de l'évolution du marché.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de réévaluer ce montant de 22 € H.T. le m² à 40 € HT le m².

APPROUVE A L'UNANIMITE

SUBVENTION 2022

Rapporteur : Gilles LIGOT

L'Amicale des Anciens Combattants d'AFN d'Ernée - la Pellerine accueillera le 11 septembre prochain à Ernée le rassemblement départemental.

Ce congrès initialement prévu en 2020 puis en 2021, annulé pour cause COVID-19 avait fait l'objet d'un accord de subvention par la CCE à hauteur de 3000 € (subvention non versée)

Le Conseil communautaire est sollicité pour autoriser le versement de 3 000 € en faveur de l'association au titre de l'année 2022

APPROUVE A L'UNANIMITE

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Rapporteur : Gilles LIGOT

DM N°4 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
022/01	Dépenses imprévues	-30 081,47 €	
6041/820	Achat d'études pré-opérationnelle OPAH (complément)	21 000,00 €	
6574/90	Subventions aux associations	18 000,00 €	
70875/820	Rembt frais par les communes sur étude pré-opérationnelle OPAH		1 633,00 €
74718/820	Subvention banque des territoires sur étude pré-opérationnelle OPAH et poste PVD		28 512,00 €
7478/820	Subvention banque des territoires sur étude pré-opérationnelle OPAH et poste PVD		-24 340,00 €
777/01	OO - Reprise subventions		3 113,53 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 918,53 €	8 918,53 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
020/01	Dépenses imprévues	124 886,47 €	
024/90	Produit des cessions (vente atelier)		145 000,00 €
13911/01	OO - Reprise subventions Etat	3 113,53 €	
2182/020	Achat véhicules	17 000,00 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		145 000,00 €	145 000,00 €

DM 3 - Gestion et traitement des déchets

SECTION D'EXPLOITATION

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	-281,83 €	
6811	OO - Dotations aux amortissements	431,00 €	
675	OO - Valeur comptable des immob cédées	4 990,00 €	
775	Produits des cessions		5 139,17 €
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		5 139,17 €	5 139,17 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
020	Dépenses imprévues	5 421,00 €	
2805	OO - Amortissements		431,00 €
2154	OO - Valeur comptable des immob cédées		4 990,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		5 421,00 €	5 421,00 €

DM 2 - BUDGET EAU EN DSP

SECTION D'EXPLOITATION

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	-166,48 €	
6811	OO - Dotations aux amortissements	237,81 €	

777	00 - Reprise sur subventions		71,33 €
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		71,33 €	71,33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations non individualisées

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
020	Dépenses imprévues	166,48 €	
13913	00 - Reprise sur subventions	71,33 €	
28153	00 - Amortissements		237,81 €
Total opérations non individualisées		237,81 €	237,81 €

DM 3 - BUDGET EAU EN REGIE

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Ch 041 / 238	00 - opérations patrimoniales		29 249,91 €
Ch 041 / 2313	00 - opérations patrimoniales	29 249,91 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		29 249,91 €	29 249,91 €

APPROUVE A L'UNANIMITE

Il est 21h40, l'ordre du jour est clos, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,
Gérard LE FEUVRE.

Le Président,
Gilles LIGOT.